

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*Rapports faits, au nom de la commission des naturalisations,
par M. VAN CLEEMPUTTE.*

I.

Demande du sieur JEAN-BAPTISTE DUFAUX.

MESSIEURS,

Le sieur Dufaux, homme de lettres, étudiant en droit à l'université de Liège, est né à Neuvie (France), le 20 octobre 1813. Il déclare avoir résidé en Belgique depuis 1819, tantôt comme élève, tantôt comme instituteur. Toutefois, sa résidence n'est constatée authentiquement qu'à partir du 13 octobre 1842, époque à laquelle il est entré au collège de Mons, en qualité de professeur de littérature française. En 1843, le pétitionnaire a épousé une Belge, et il a quitté le collège de Mons le 16 mai 1846, par suite de démission à ce qu'il paraît d'après une des pièces jointes au dossier. Aujourd'hui, le pétitionnaire suit comme étudiant le cours de droit à l'université de Liège et y mène une vie paisible et studieuse.

Le rapport de M. le procureur-général de la cour d'appel de Liège conclut à ce que la demande du sieur Dufaux soit accueillie favorablement par la Législature.

Le rapporteur,
J.-F. VAN CLEEMPUTTE.

Le président,
J. MAERTENS.

II.

Demande du sieur JEAN DEMAILLE.

MESSIEURS,

Le sieur Demaille, fusillier à la 1^{re} compagnie sédentaire, né à Nancy (France), le 27 germinal an VII, est entré au service belge le 6 février 1852, et s'est successivement engagé depuis lors.

Le pétitionnaire qui avait servi en France, à partir du 6 avril 1812 jusqu'au 6 mars 1820, n'a pu se procurer les certificats établissant sa profession et sa moralité, depuis 1820 jusqu'en 1852. Toutefois sa conduite, depuis son entrée au service belge, ayant toujours été irréprochable, ses supérieurs ainsi que les autorités judiciaires sont d'avis qu'il y a lieu d'accorder la faveur demandée.

Le rapporteur,
J.-F. VAN CLEEMPUTTE.

Le président,
J. MAERTENS.

III.

Demande du sieur JEAN-HENRI-AUGUSTE MOYREAU.

MESSIEURS,

Le sieur Moyreau, capitaine administrateur d'habillement au 1^{er} régiment de cuirassiers à Bruges, est né le 13 messidor an VIII, à Barcelonnette, département des Basses-Alpes (France).

Entré au service de son pays, le 4 juin 1817, le sieur Moyreau, après avoir été congédié en 1824, a obtenu, le 2 juin 1829, le diplôme de docteur en sciences et en pharmacie de la faculté de Paris.

En 1830, au mois de septembre, le pétitionnaire, chargé par le comité belge de Paris, de porter des dépêches au Gouvernement Provisoire, arriva à Bruxelles à la tête d'une compagnie de deux cents volontaires belges. Il entra au service belge, le 13 octobre 1850, et par arrêté royal du 27 septembre il fut autorisé à contracter mariage.

Tous les rapports s'accordent à recommander le sieur Moyreau à la bienveillance de la Législature.

Le rapporteur,
J.-F. VAN CLEEMPUTTE.

Le président,
J. MAERTENS.